

REUNISOLIDARITE-ELECTIONS DES DELEGUES

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
immatriculée sous le numéro SIREN 402 203 475
LEI : 9695005FQBKY75PFC483

La Mutuelle **RéuniSolidarité** informe ses adhérents de l'organisation des élections des délégués, qui se tiendront le : **lundi 27 mars 2023**.

Les candidatures pour les élections de délégués doivent parvenir au siège de la Mutuelle RéuniSolidarité – 47 Rue Luc Lorion 97410 St-Pierre, **au plus tard le 22 mars 2023 à 16 heures** sur le formulaire à retirer auprès d'une des agences de la mutuelle ou par mail, secretariat@reunisolidarite.com).

Conditions pour voter et être candidat délégué : Etre adhérent à RéuniSolidarité, avoir payé ses cotisations pour l'année 2023 et ne pas faire l'objet d'une incapacité visée par la législation en vigueur.

Le bureau de vote sera ouvert le 27 mars 2023 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 :

✚ 47 rue Luc Lorion, 97410 SAINT-PIERRE : pour l'ensemble des adhérents.

La Présidente du Conseil d'administration